

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 MAI 2023**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	11	Excusé :	0	Absent :	0	Votant :	11	25/04/2023

L'an deux mille vingt-trois le 2 Mai à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Batiste FAVIER, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : /

Absent /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, présente l'ordre du jour.

1) PRESENTATION PAR M. LAURENT RICHARD, MME STEPHANIE BEAUSSIER ET M. TIM BOURSIER-MOUGENOT DES PROJETS D'AMENAGEMENT DU PARVIS DU MUSEE DE LA PREHISTOIRE, DE L'ESPLANADE ET DE LA RAMPE.

Monsieur Tim BOURSIER-MOUGENOT présente le projet d'aménagement.

Il est prévu de refaire les accotements, d'installer les toilettes sèches à côté du tri sélectif et de planter des arbres sur l'ancien parking. Ce nouvel espace permettrait d'accueillir à l'ombre, les pique-niques scolaires.

Le parvis du Musée serait doté d'un accès aux personnes à mobilité réduite.

Les assises en bois, détériorées, seront remplacées.

Malgré la proposition de la municipalité de ne pas refaire le chemin d'accès avant la fin des travaux de voirie communaux, Mme Stéphanie BEAUSSIER explique que, compte-tenu du fait que celui-ci est très dégradé, le Département n'attendra pas la commune pour procéder à sa réfection. Cependant, Monsieur Tim BOURSIER-MOUGENOT indique qu'il sera prévu une partie de rampe solide supportant les engins de chantier.

Les travaux se feront hors saison touristique.

Le conseil municipal adopte ce projet de réaménagement, à l'unanimité.

Monsieur Laurent RICHARD explique que les travaux d'entretien seront réalisés par le Département (Brigades Vertes ou externalisation).

Monsieur le Maire rappelle que la commune étant en site classé, les camping-cars sont interdits de stationnement sur le parking, la nuit.

2) PLU : ANALYSE DU DOO DU SCOT MACONNAIS SUD BOURGOGNE PAR LE CABINET GENESIS

Monsieur Alban VOSSION présente le Document d'orientation et d'objectifs. Il indique que le futur PLU de SOLUTRE-POUILLY et VERGISSON doit s'insérer dans le DOO qui sera adopté vers Mai/Juin par le PETR.

Les spécificités communales : exploitations viticoles et vente des produits de la vigne doivent impérativement être intégrées dans le DOO pour permettre à la commune de rester maître de son territoire. Dans cet esprit, les communes de SOLUTRE et VERGISSON ont demandé l'aide juridique du Cabinet GENESIS afin d'avoir une étude approfondie. Les frais seront partagés entre les deux communes. Le maire pourra ainsi apporter les précisions et modifications nécessaires du DOO à Madame Christine ROBIN, Présidente du PETR.

REUNION PLU

Monsieur Alban VOSSION indique qu'une réunion « PLU » a eu le 28 avril dernier avec les cabinets URBICAND, ART'CHITECT, les Mairies de VERGISSON et SOLUTRE-POUILLY pour définir la méthode, le calendrier, les objectifs de construction du PLU. Une visite des sites et enjeux des deux communes a eu lieu en clôture de rencontre pour faire le bilan.

Monsieur Gianni FERRO souligne l'implication dans ce projet de la commission dédiée au PLU et souligne le gros travail fait ce qui permet de gagner du temps dans l'élaboration du PLU.

3) DEVIS D'ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOM DE LA ROUTE DES ACACIAS

Le Conseil municipal donne son accord pour la mise en ligne le 5 Mai prochain de la consultation concernant le marché de travaux de la Route des Acacias. La date prévisible des travaux est fixée en Octobre 2023.

Dans l'attente de l'autorisation de Monsieur le Préfet pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Route des Acacias et notamment de l'enfouissement du réseau télécom, la municipalité a été contrainte de reporter la présentation du devis d'ORANGE.

L'accord préfectoral étant maintenant obtenu, le conseil municipal donne son accord sur le devis d'enfouissement des réseaux télécoms, d'un montant de 9 000€ et autorise le Maire à le signer.

Le Conseil municipal remercie ORANGE pour sa participation financière à ce projet d'enfouissement.

4) DEVIS AMENAGEMENT RAMPE ECOLE

Monsieur Claude BOURDON présente le devis de SIGNAL 71 pour la réfection de la rampe, devenue glissante, qui descend à l'école maternelle. Le montant de ces travaux s'élève à 820.00€ HT (984.00€ TTC). Compte-tenu du coût élevé, le conseil municipal réfléchit. D'autres devis seront demandés.

5) ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023 RELATIVES A LA COMPETENCE PETITE ENFANCE DE MBA

Le choix d'un mode dérogatoire d'évaluation des charges issu du transfert de la compétence Petite Enfance basé sur les heures effectivement réalisées impose de voter chaque année le montant total des attributions de compensation. Pour rappel, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, avait délibéré sur ce point à l'occasion de la fusion entre la CCMB et la CAMVAL et le transfert au 1^{er} septembre 2017 des multi-accueils de CRECHES SUR SAONE et La CHAPELLE DE GUINCHAY.

L'application de cette « méthode dérogatoire » a permis aux communes n'ayant pas de structures « petite enfance » de proposer un service nouveau, tout en soulageant financièrement celles qui supportaient la totalité des dépenses pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette répartition est calculée selon les modalités en vigueur suivantes :

- référence fréquentation de l'année N-1 ;
- les 10 000 premières heures à 1,64 €/h* ;
- les heures comprises entre 10 001 et 15 000 heures à 3,32 €/h* ;
- les heures suivantes à 5,37 €/h*.

** Ces montants ont été fixés par délibération n°2016-148 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 et sont inchangés depuis. L'augmentation des coûts ultérieurs est entièrement supportée par MBA.*

Ces évolutions procédurales impliquent une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire - adoptée lors de la séance du 6 avril 2023 - suivie d'une délibération concordante de chacune des communes concernées – adoptée à la majorité simple.

Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la petite enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le montant des attributions de compensation pour 2023 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de SOLUTRE-POUILLY : 0€

Coût Petite enfance dans le calcul des AC 2023						
	Nb d'heures consommées en 2022 par commune	Evolution des heures	Coût par commune (1)	Dispositif amortissement pour hausse H>50 %/N-1 (2)	Total à déduire des AC 2023 (1)+(2)	Coût moyen horaire par commune
	1,64					
coût unité 10 000 H	3,32					
coût unité + 5 000 H	5,37					
coût unité au-delà de 15 000 H						
Azé	4 461	19	7 316,04 €	0,00 €	7 316,04 €	1,64 €
Berzé-la-Ville	4 599	2 105	7 542,36 €	-703,56 €	6 838,80 €	1,49 €
Bussières	8 352	1 981	13 697,28 €	0,00 €	13 697,28 €	1,64 €
Chaintré	4 190	47	6 871,60 €	0,00 €	6 871,60 €	1,64 €
Chanes	280	280	459,20 €	-229,60 €	229,60 €	0,82 €
La Chapelle de Guinchay	30 721	-2 370	117 421,77 €	0,00 €	117 421,77 €	3,82 €
Charbonnières	2 417	1 015	3 963,88 €	-257,48 €	3 706,40 €	1,53 €
Charnay-lès-Mâcon	80 461	19 439	384 525,57 €	0,00 €	384 525,57 €	4,78 €
Chasselas	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chevagny-lès-Chevières	3 668	-781	6 015,52 €	0,00 €	6 015,52 €	1,64 €
Crêches sur Saône	21 165	2 062	66 106,05 €	0,00 €	66 106,05 €	3,12 €
Davayé	3 405	-3 424	5 584,20 €	0,00 €	5 584,20 €	1,64 €
Fuissey	1 977	72	3 242,28 €	0,00 €	3 242,28 €	1,64 €
Hurigny	9 645	2 151	15 817,80 €	0,00 €	15 817,80 €	1,64 €
Igé	6 849	-2 954	11 232,36 €	0,00 €	11 232,36 €	1,64 €
Laizé	4 549	2 519	7 440,36 €	-1 233,28 €	6 227,08 €	1,37 €
Leynes	4 444	3 027	7 288,16 €	-1 901,17 €	5 386,99 €	1,21 €
Mâcon	290 494	18 981	1 512 402,78 €	0,00 €	1 512 402,78 €	5,21 €
Milly-Lamartine	664	-1 894	1 088,96 €	0,00 €	1 088,96 €	1,64 €
Péronne	6 612	-1 308	10 843,68 €	0,00 €	10 843,68 €	1,64 €
Prissé	16 799	-671	42 660,63 €	0,00 €	42 660,63 €	2,54 €
Pruzilly	0	-598	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La Roche-Vineuse	6 541	-2 269	10 727,24 €	0,00 €	10 727,24 €	1,64 €
Romanèche Thorins	4 963	2 865	8 139,32 €	-1 489,12 €	6 650,20 €	1,34 €
Saint Amour Bellevue	4 098	2 160	6 720,72 €	-976,62 €	5 744,10 €	1,40 €
Saint-Laurent-sur-Saône	19 038	-2 381	54 684,06 €	0,00 €	54 684,06 €	2,87 €
Saint-Martin-Belle-Roche	5 766	-3 299	9 456,24 €	0,00 €	9 456,24 €	1,64 €
Saint-Maurice-de-Satonnay	10 172	4 407	16 971,04 €	-1 250,09 €	15 720,95 €	1,55 €
Saint Symphorien d'Anceles	1 163	35	1 907,32 €	0,00 €	1 907,32 €	1,64 €
Saint Vêrand	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
La Salle	378	-90	619,92 €	0,00 €	619,92 €	1,64 €
Sancé	10 734	-2 730	18 836,88 €	0,00 €	18 836,88 €	1,75 €
Senozan	3 954	41	6 484,56 €	0,00 €	6 484,56 €	1,64 €
Sologny	3 923	-2 094	6 433,72 €	0,00 €	6 433,72 €	1,64 €
Solutré-Pouilly	0	-259	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Varennes les Macon	2 523	1 393	4 137,72 €	-678,96 €	3 458,76 €	1,37 €
Vergisson	0	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Verzé	9 877	4 116	16 198,28 €	-1 013,11 €	15 185,17 €	1,54 €
Vinzelles	2 294	1 214	3 762,16 €	-552,68 €	3 209,48 €	1,40 €
TOTAL	591 176	42 825	2 396 620 €	-10 286 €	2 386 334 €	4,04 €

6) QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Alban VOSSION explique que le contrat avec EDPUBLIC a été dénoncé. La consultation des entreprises est réalisée. Il convient de voir maintenant comment intégrer ou non la partie publicité afin de permettre réduction des coûts de confection du bulletin pour la commune.

REFECTION DU NOUVEAU LOCAL DES POMPIERS

Monsieur Bernard LAPIERRE va demander un devis à l'entreprise GUILLARD pour chiffrer le coût exact de la réfection plâtrerie-peinture du nouveau local des pompiers (le coût des travaux se situerait entre 15 000€ et 20 000€). Pour ce qui est de l'électricité et des sols, Monsieur Gianni FERRO se charge de demander des devis.

Ces travaux sont éligibles à subvention du Département. Le dossier doit être déposé avant le 30 juin prochain.

EMBAUCHE D'UN SECOND ADJOINT TECHNIQUE COMMUNAL

Lors de sa séance du 6 Février dernier, la municipalité a créé un second poste d'adjoint technique pour faire face à une charge trop importante de travail pour un seul cantonnier. Une offre d'emploi a été diffusée largement. Des candidatures ont été reçues. Après étude de celles-ci, la commission en charge du Personnel communal accompagnée des adjoints au Maire va rencontrer le 17 Mai prochain, le candidat retenu en la personne de Monsieur Damien BERNARDIN.

L'entreprise FOUILLET viendra prochainement effectuer les travaux d'entretien habituels des chemins communaux.

Monsieur Claude BOURDON s'est rendu chez Madame Nathalie CROIZAT à la Grange du Bois pour voir comment faire pour dissimuler sa poubelle afin que ce soit plus joli.

L'ASA DE SOLUTRE

Suite à l'arrêt de la gestion et de l'animation des ASA par la Chambre d'Agriculture, Mrs Pierre LANEYRIE, Jean-Claude LAPIERRE et Alban VOSSION ont participé à une réunion coordonnée par les responsables de la Chambre de Mâcon, en présence de Mr Bernard LACOUR, son président.

Y étaient conviés, le Cabinet comptable KPMG, le cabinet d'Avocats FIDAL, ainsi que les responsables et maires des ASA de VERGISSON et d'AZE.

Le Cabinet comptable pourrait être agréé par le Trésor Public pour l'appel des taxes de fonctionnement.

L'autre alternative serait la reprise directe par la Commune de cette responsabilité, comme c'est le cas pour les communes d'IGE et finalement également d'AZE.

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE va prendre l'attache d'un Cabinet d'Avocats pour avoir toutes les réponses aux questions juridiques qu'une reprise de l'ASA par la commune soulève puisqu'il s'agit de travaux, non pas sur du domaine public, mais bien sur des terrains privés.

Monsieur Pierre LANEYRIE insiste sur le fait que si l'ASA de SOLUTRE venait à disparaître sans solution de substitution, le réseau de collecte des eaux pluviales ne manquerait pas de s'obstruer progressivement, suite au manque d'entretien régulier. La commune risquerait alors de retrouver les dégâts vécus jusqu'aux années 90 sur les chemins, voire communale, voire au bâti.

FLEURISSEMENT COMMUNAL

La commission embellissement a préparé le fleurissement. Madame Marie-Agnès TROUILLET a commandé Fleurs et plantes diverses qui seront plantées le 13 Mai prochain par les élus volontaires.

SOIREE ASTONOMIE LE 27 MAI 2023

L'association AstroSaône (association d'astronomie de CHARNAY-LES-MACON) et le Grand Site organisent ensemble une soirée d'observation de la lune, des planètes et du ciel, au Parking du Panorama des Deux Roches le samedi 27 mai prochain à partir de 21h30.

LE RALLYE DES VINS 2023

L'édition 2023 du Rallye des vins Mâcon aura lieu pour la commune de Solutré-Pouilly le Samedi 3 juin 2023. La circulation sera réglementée de 8H33 à 19H02.

L'épreuve concernera les secteurs suivants : Gros Bois, la Grange Murger et Grange du Bois. Tous les accès aux hameaux du Gros Bois et de la Grange Murger seront bloqués. Les habitants de la Grange du Bois peuvent circuler en direction de SERRIERES ou CENVES mais pas en direction de LEYNES ET SOLUTRE-POUILLY.

La Rue du Gros Bois est concernée, les consignes de sécurité et de circulation prises les années précédentes sont reconduites cette année.

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 27 Mai 2023 de 8H30 à 18H00 et le jeudi 1^{er} Juin 2023 de 8H00 à 18H00.

LA CEREMONIE OFFICIELLE DU 8 MAI

La population de SOLUTRE-POUILLY est invitée au défilé du 8 Mai qui aura lieu à 11h. Départ devant la Mairie
Un vin d'honneur sera servi à la fin de la cérémonie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2023/027	Adoption du projet d'aménagement du parvis du Musée de la préhistoire, de l'esplanade et de la rampe.	2023/029	Approbation du montant des attributions de compensation 2023 de la compétence petite enfance pour la commune de SOLUTRE-POUILLY.
2023/028	Accord sur le devis d'enfouissement des réseaux télécom d'ORANGE, route des Acacias		

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le 6 Juin 2023

La séance est levée à 20H58